Betzder
Syrdallgemeng

N° dossier : EAU/AUT/26/0885

AVIS

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que par arrêté de la Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, N° : EAU/AUT/26/0885 du 19 novembre 2026, Monsieur Marco Michel Hirsch est autorisé à procéder à l'installation de 4 forages géothermiques à 30, rue de Flaxweiler L-6951 Olingen.

Le public peut prendre inspection de la décision et des plans y afférents à la maison communale.

Un recours est ouvert contre cette décision devant le Tribunal Administratif qui statue comme juge du fond. Ce recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la décision.

Berg, le 20 novembre 2026.
Le bourgmestre,

Le secrétaire communal,

Administration Communale de Betzdorf
11, rue du Château | L-6922 Berg
T (+352) 28 13 73 | F (+352) 28 13 73-212
secretariat@betzdorf.lu
GemengBetzder gemeng_betzder
betzdorf.lu

PacteClimat | European Energy Award — Ma commune s'engage pour le climat
PacteNature — Ma commune s'engage pour la nature
PacteLogement — Ma commune s'engage pour le logement abordable
Mir sinn ong Fairtrade Gemeng